

l'humour. Certains Québécois, en mal de discussions théoriques, se permettent donc parfois de parler séparatisme. A mon sens, ils cherchent avant tout à se payer la tête de quelques naïfs du genre de nos honorables vis-à-vis. Dans la province, personne ne les prend au sérieux, et encore moins les chefs reconnus du soi-disant mouvement "nationaliste", qui se sont, en public, formellement et énergiquement déclarés opposés à pareille mesure.

Je suis convaincu que les membres de la Chambre considérés comme des "ultra-nationalistes" exprimeraient le même avis si on leur demandait leur opinion sur cette question qui a fait dire tant de sottises.

Il me semble que l'obligation dans laquelle se trouve la province de Québec de s'élever, à l'occasion, contre certains abus a parfois suscité une fausse impression en dehors de ses frontières. Les extrémistes ont accusé le Gouvernement actuel de dorloter Québec, et une enquête Gallup de date récente a révélé que 2 p. 100 des personnes questionnées ont affirmé qu'elles appuyaient le parti conservateur-progressiste parce que les libéraux favorisaient trop cette province. La réponse concluante à cette prétention ridicule se trouve dans le discours mémorable prononcé par le premier ministre au cours de la courte session de l'automne de 1944.

A mon sens, les gens d'ascendance française, qui ont immensément contribué au progrès de notre pays, ont dû faire de nombreuses concessions et accepter bon nombre de situations désagréables afin d'assurer la réussite à notre commune tentative de Confédération. Malgré les nuages menaçants qui s'accumulent parfois à l'horizon, j'ai l'intime conviction que la Confédération a remporté un succès éclatant, car, autrement, notre pays n'aurait pu progresser au point d'être l'objet de l'admiration universelle. J'affirme, en toute franchise, que dans cette commune tentative, c'est la minorité qui a dû se plier à la plupart des sacrifices. Je ne m'en plains pas trop, car je constate que notre sort n'a pas été bien différent de celui des autres minorités. Loin de moi la pensée qu'il eût été préférable d'avoir affaire à une majorité d'une autre race ou d'une autre culture. Il en est probablement tout autrement. Cependant, vu la réputation de justice, de largeur de vue et de tolérance du peuple anglo-saxon, bien méritée, à mon sens, les groupes minoritaires peuvent raisonnablement s'attendre à un traitement plus généreux que celui qu'on accorde en général aux minorités des autres parties de l'univers.

J'estime que si la proposition d'amendement était adoptée, il en résulterait une meilleure entente entre les divers groupes de notre population. A mon sens, on ne saurait invo-

[M. Michaud.]

quer aucune raison sérieuse pour refuser d'accepter cet amendement. Je sais que le secrétaire d'Etat a soulevé une objection en disant que cela nécessiterait la modification d'un grand nombre de lois fédérales et provinciales. J'ai préparé un projet d'amendement qui obvierait à cette difficulté s'il était accepté. Je n'ai aucune expérience dans la rédaction des lois, mais il me semble que l'article 26 devrait être modifié par l'addition d'un deuxième paragraphe dont le texte serait, en substance, le suivant:

(2) Dans tout cas où, sous le régime d'une loi présentement en vigueur au Canada ou de tout règlement établi conformément à cette loi, les droits et privilèges d'une personne dépendent de son statut de sujet britannique, ou dans tout cas où ladite loi ou ledit règlement imposent certains devoirs et obligations à un sujet britannique, tout citoyen canadien jouit de tous ces droits et privilèges et est soumis auxdits devoirs et obligations précisément comme s'il était sujet britannique.

A mon humble avis, cet amendement se trouverait à écarter l'objection soulevée par le secrétaire d'Etat.

M. REID: L'honorable député désire-t-il proposer un amendement en ce sens?

M. MICHAUD: Non, je ne puis proposer un autre amendement.

M. REID: Très bien.

M. MICHAUD: J'adresse un appel à mes compatriotes. Ils ont eux-mêmes accepté bien des sacrifices pour la cause commune et ils consentiront—sans beaucoup d'enthousiasme—à appuyer une autre mesure qui a été déposée à la Chambre et qui favorise la Grande-Bretagne. Je crois sincèrement qu'ils sont priés plus souvent qu'à leur tour d'oublier leur propre point de vue pour accepter l'opinion de la majorité.

En tant que membres du Parlement, nous exerçons une influence considérable sur nos commettants, et nous devrions assumer courageusement cette responsabilité. L'immense majorité de nos commettants n'ont pas le temps d'étudier les problèmes très complexes qui se posent à nous. Dans une large mesure, ils comptent que nous leur en donnerons la clef. L'immense majorité de nos électeurs sont des gens intelligents,—autrement, nous ne serions pas ici,—et pour cette raison, ils nous écouteront vraisemblablement, pourvu que nous soyons loyaux envers eux et que nous nous efforcions de les éclairer.

Pour ce qui est des députés du Québec, le comité sait qu'il existe dans leur province une assez forte opposition contre un certain bill qui a été soumis à la Chambre. Comment allaient-ils se comporter? Le ministre de la Justice prit l'initiative, indiqua la